



# BULLETIN OFFICIEL

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

**Bulletin officiel n°44 du 1er décembre 2016**

### SOMMAIRE

---

#### Enseignement supérieur et recherche

---

##### Grade de master

Attribution aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques  
arrêté du 9-11-2016 (NOR : MENS1600839A)

##### Grade de master

Attribution aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques  
arrêté du 9-11-2016 (NOR : MENS1600840A)

##### Grade de master

Attribution aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique délivré par le Campus caribéen des arts  
arrêté du 9-11-2016 (NOR : MENS1600841A)

#### Mouvement du personnel

---

##### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques  
arrêté du 16-11-2016 (NOR : MENS1600862A)

##### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Agence bibliographique de l'enseignement  
arrêté du 10-11-2016 (NOR : MENS1600842A)

##### Nomination et détachement

Directeur général des services de l'École nationale supérieure de chimie (groupe III)  
arrêté du 16-11-2016 (NOR : MENH1600855A)



## Enseignement supérieur et recherche

---

### Grade de master

#### Attribution aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques

NOR : MENS1600839A  
arrêté du 9-11-2016  
MENESR - DGESIP B1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 613-1, L. 216-3, L. 75-10-1, D. 612-34, D. 612-35, D. 612-36, D. 613-1, D. 613-5, D. 75-10-1, D. 75-10-5 et D. 75-10-8 ; code général des collectivités territoriales, notamment articles L. 1431-1 à 9, D. 1431-1 à 21 ; arrêté du 29-6-2012 ; arrêté du 28-5-2013 ; arrêté du 16-7-2013 ; arrêté du 22-1-2014 ; arrêté du 31-8-2015 ; avis conforme de la ministre de la culture et de la communication du 1-7-2016 ; avis du Cneser du 12-7-2016

---

Article 1 - Suite à l'évaluation périodique des diplômes dans le cadre de la vague A de contractualisation, le grade de master est conféré de plein droit, pour les années 2016-2017 à 2020-2021, aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) délivré par les écoles supérieures d'art listées ci-dessous.

École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy : DNSEP options art et design

École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux : DNSEP option art

École supérieure d'art et design Grenoble-Valence : DNSEP options art et design

École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon : DNSEP options art et design

École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne : DNSEP options art et design

École supérieure d'arts des Pyrénées - Pau-Tarbes : DNSEP option art

Institut supérieur des arts de Toulouse : DNSEP options art et design

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 9 novembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Grade de master

#### Attribution aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique délivré par les établissements d'enseignement supérieur d'arts plastiques

NOR : MENS1600840A  
arrêté du 9-11-2016  
MENESR - DGESIP B1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 613-1, L. 216-3, L. 75-10-1, D. 612-34, D. 612-35, D. 612-36, D. 613-1, D. 613-5, D. 75-10-1, D. 75-10-5 et D. 75-10-8 ; code général des collectivités territoriales, notamment articles L. 1431-1 à 9, D. 1431-1 à 21 ; arrêté du 28-5-2013 ; arrêté du 16-7-2013 ; arrêté du 22-1-2014 ; arrêté du 31-8-2015 ; avis conforme de la ministre de la culture et de la communication du 1-7-2016 ; avis du Cneser du 12-7-2016

---

Article 1 - Suite à l'examen du projet commun d'enseignement et de recherche des écoles supérieures d'art plastique de Cambrai, Dunkerque-Tourcoing et Valenciennes, le grade de master est conféré de plein droit, pour les années 2016-2017 à 2019-2020, aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) délivré par ces écoles :

École supérieure d'art du Nord - Pas-de-Calais - Cambrai, option communication

École supérieure d'art du Nord - Pas-de-Calais - Dunkerque-Tourcoing, option art

École supérieure d'art et de design du Nord - Pas-de-Calais - Valenciennes, options art et design

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 9 novembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Grade de master

#### Attribution aux titulaires du diplôme national supérieur d'expression plastique délivré par le Campus caribéen des arts

NOR : MENS1600841A  
arrêté du 9-11-2016  
MENESR - DGESIP B1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 613-1, L. 216-3, L. 75-10-1, D. 612-34, D. 612-35, D. 612-36, D. 613-1, D. 613-5, D. 75-10-1, D. 75-10-5 et D. 75-10-8 ; code général des collectivités territoriales, notamment articles L. 1431-1 à 9, D. 1431-1 à 21 ; arrêté du 28-5-2013 ; arrêté du 16-7-2013 ; arrêté du 22-1-2014 ; arrêté du 31-8-2015 ; avis conforme de la ministre de la culture et de la communication du 1-7-2016 ; avis du Cneser du 12-7-2016

---

Article 1 - À titre exceptionnel, le Campus caraïbéen des arts est autorisé à délivrer en fin d'année universitaire 2017-2018 le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), option art, conférant grade de master, aux étudiants ayant obtenu en fin d'année universitaire 2015-2016 le diplôme national d'art plastique (DNAP) délivré par le même établissement, listés dans l'annexe au présent arrêté, et ayant satisfait aux épreuves du DNSEP.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 9 novembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
Simone Bonnafous

### Annexe

Liste nominative des étudiants ayant obtenu le diplôme national d'art plastique (DNAP) délivré par le Campus caraïbéen des arts en Martinique à la fin de l'année universitaire 2015-2016

Mallaury Arnauld  
Jenna Brouta  
Isabelle Chak  
Giovanni Gabriel  
Sharène Grondin  
Siegene Justina  
Ketsia Mordier-Alcime  
Anyssia Laptès  
Élodie Lepel

Yann Montout

Weena Ouensanga

Mathieu Rugard

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités et commissions

#### Nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

NOR : MENS1600862A  
arrêté du 16-11-2016  
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 16 novembre 2016, sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, pour une durée de trois ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Marc-Olivier Baruch, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;
- Khaled Bouabdallah, professeur des universités, président de l'université de Lyon ;
- Isabelle von Buelzingsloewen, professeure des universités, université Lumière Lyon-2 ;
- Christophe Pérales, conservateur général des bibliothèques, directeur du service commun de documentation de l'université Paris-Diderot Paris-7 ;

#### **Sur proposition de la ministre de la culture et de la communication :**

- Monsieur Michel Etienne, conservateur général des bibliothèques, directeur des bibliothèques de Nîmes ;
- Madame Frédérique Gerbal, directrice de l'administration et du personnel de la Bibliothèque nationale de France ;
- Madame Emmanuelle Toulet, directrice de la bibliothèque historique de la Ville de Paris.

#### **Sur proposition du ministre de l'intérieur :**

- Myriam Picot, vice-présidente de la Métropole de Lyon en charge de la culture, maire du 7e arrondissement de la ville de Lyon.

## Mouvement du personnel

---

### Conseils, comités et commissions

#### Nomination au conseil d'administration de l'Agence bibliographique de l'enseignement

NOR : MENS1600842A  
arrêté du 10-11-2016  
MENESR - DGESIP - DGRI

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 10 novembre 2016, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, pour une durée de trois ans, les personnalités dont les noms suivent :

- Christophe Pérales, conservateur général des bibliothèques, directeur du service commun de documentation de l'université Paris-Diderot - Paris 7 ;
- Grégory Colcanap, conservateur général des bibliothèques, directeur du service commun de documentation de l'université d'Évry-Val d'Essonne ;
- Jean-Pierre Finance, professeur des universités, délégué permanent de la Conférence des présidents d'université à Bruxelles ;
- Lise Dumasy, présidente de l'université Grenoble-Alpes, sur proposition de la Conférence des présidents d'université ;
- Jean-François Balaudé, président de l'université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, sur proposition de la Conférence des présidents d'université.

Lise Dumasy est nommée présidente du conseil d'administration de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.



## Mouvement du personnel

---

### Nomination et détachement

#### Directeur général des services de l'École nationale supérieure de chimie (groupe III)

NOR : MENH1600855A  
arrêté du 16-11-2016  
MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 16 novembre 2016, Marc Moroni est nommé et détaché dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'École nationale supérieure de chimie (ENSCP) Chimie ParisTech (groupe III), pour une première période de trois ans, du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2019.